

CONSEIL D'ADMINISTRATION CCAS

27 MARS 2024 à 20H30

PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-sept mars à vingt heures trente minutes, le Conseil d'Administration du C.C.A.S de Lautrec, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Laurence BONNASSIEUX, Vice-Présidente

Présents : Laurence BONNASSIEUX - Samya MARTI - Corinne BERBIGIER - Violette SIGUIER - Geneviève BOUTIE – Dorothée COUTZAC — Dominique RAMUSCELLO – Nicole SUDRE

Excusés :

M.Thierry BARDOU

Mme Pauline VARO

Mme Méryl BERGEAUD

Date de convocation : 18 mars 2024

Secrétaire de séance : Mme Samya MARTI

Le procès-verbal du 13 septembre 2023 a été validé à l'unanimité.

Délibération 2024-1 : Vote du compte de gestion

Madame la Vice-Présidente présente au CCAS le compte de Gestion du Receveur Municipal pour l'année 2023.

Le compte de gestion du Centre Communal d'Action Sociale établi par M. Le Trésorier Municipal présente les mêmes résultats que le Compte administratif et n'amène aucune observation de la part du Conseil d'Administration.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil d'administration, approuvent le compte de gestion du Trésorier Municipal pour l'année 2023.

Délibération 2024-2 : Vote du compte administratif 2023

Mme L.BONNASSIEUX se retire et laisse la parole à Mme Corinne BERBIGIER

Mme Corinne BERBIGIER présente au CCAS les résultats du Compte Administratif pour l'année 2023

Résultat de l'exécution du budget 2023 du CCAS.

	DEPENSES	RECETTES	RÉSULTAT/SOLDE
Fonctionnement	1002.62	1240.00	237.38
Investissement			

Report des Résultats de l'année 2022

	DEPENSES	RECETTES	
Fonctionnement		3 221.48	
Investissement		1 459.47	

Ce qui donne pour le CCAS les résultats suivants :

Section Fonctionnement : $3\,221,48 + 237,38 = 3\,458,86\text{€}$

Section Investissement : $1\,459,47 + 0 = 1\,459,47\text{€}$

Soit un solde positif total de : $4\,918,33\text{€}$

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil d'administration, approuve le compte administratif 2023 du CCAS.

Soit :

En section de fonctionnement un solde positif de + 3458.86€

En investissement un solde positif de + 1 459.47€

Ce qui donne pour le résultat d'exécution du CCAS un solde positif total de 4 918.33€.

Délibération 2024-3 : Affectation des résultats

Mme La Vice- Présidente, considérant les résultats d'exécution du Budget Primitif 2023 du CCAS, propose au Conseil d'Administration de réaliser les affectations suivantes sur le Budget Primitif 2024 :

- compte 002 section de fonctionnement, un report de l'excédent de fonctionnement de 3 458.86€
- compte 001 section d'investissement, un report de l'excédent d'investissement de 1 459.47 €

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de réaliser les affectations de résultats suivantes :

- compte R002 fonctionnement : +3 458.86€.
- compte R001 investissement + 1 459.47 €.

Délibération 2024-4 : Vote du Budget Primitif 2024

Mme La Vice- Présidente présente au CCAS le budget 2024.

Ce Budget est équilibré tant en recettes qu'en dépenses dans les différentes sections.

La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 4 958.86€.

La section d'investissement s'équilibre à hauteur de 1 459,47 €.

Soit un budget total de 6 418.33 €.

Après avoir examiné le Budget Primitif dans son intégralité et en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil d'Administration approuve le Budget Primitif du CCAS pour l'année 2024 qui s'établit comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	4 958.86	4 958.86
Investissement	1 459.47	1 459.47
TOTAL	6 418.33	6 418.33

Questions diverses

⚡ Presbytère de Lautrec

M.RAMUSCELLO demande ce qu'il en est de l'étude de SOLIHA quant à la réhabilitation du presbytère en logement.

Mme BONNASSIEUX indique que SOLIHA n'a pas souhaité donner suite à ce projet en raison des coûts de travaux très élevés.

⚡ La Poste

Mme BONNASSIEUX fait part aux membres de l'assemblée qu'elle a reçu une représentante de la Poste au sujet des portages de repas.

Elle précise que La Poste s'associe avec un traiteur local pour assurer la fourniture des repas.

La Poste va faire le tour des traiteurs du territoire et nous fera un retour.

La Poste propose également un service de télésurveillance.

Gouter des aînés

Mme BONNASIEUX sollicite le CCAS quant à l'organisation du prochain gouter des aînés et propose de revoir le modèle, à savoir organiser un repas avec une animation.

L'ensemble des membres est favorable pour l'organisation d'un repas et envisage de déplacer cet événement sur un samedi.

Le repas pourrait se faire le samedi 7 décembre et le portage le 14 décembre.

Mme COUTZAC rajoute que le portage du gouter est toujours très apprécié par les personnes.

Mme BONNASSIEUX précise que nous réaliserons 3 devis auprès de 3 traiteurs différents.

Côté animation, plusieurs idées sont proposées :

- solliciter les musicales
- le groupe Lautrécois Duo à deux
- une pièce de théâtre

Mme BOUTIE demande si le repas ne peut pas être organisé, que proposerons-nous ?

Mme BONNASIEUX précise que nous resterons sur l'organisation d'un gouter.

Mme BONNASSIEUX rajoute qu'il faudra également retravailler la liste des portages.

Mme MARTI émet l'idée auprès des membres présents de lancer un appel au don auprès des commerçants Lautrécois.

Séance levée à 21h30

La vice-présidence

Mme BONNASSIEUX Laurence



La secrétaire

Mme Samya MARTI



